

AUTORISATION DE SORTIE DE LA GARDERIE
PERISCOLAIRE DE L'ECOLE DE VALLOUISE
DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e), Mme ou Mr.....

Représentant légal de l'enfant:.....

Né le et donc âgé de plus de 7 ans

autorise mon enfant à quitter seul la garderie du soir, à 18 heures,
pour l'année scolaire 2022/2023,

autorise mon enfant à quitter seul la garderie du soir, à 18 heures,
à titre occasionnel.

Date et heure :

- J'ai pris connaissance avec attention des conditions de sécurité du cheminement de mon enfant jusqu'au lieu où il doit se rendre,
- Je décharge la responsabilité de la commune représentée par son maire en exercice et l'équipe d'animation encadrante de tout incident qui surviendrait après la sortie de l'enceinte scolaire aux heures indiquées ci-dessus.

Date et signature du représentant légal

Une autorisation doit être établie pour chaque enfant